



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

Le 7 décembre 2023



COMPTE RENDU DU COMITE DE PILOTAGE PNR MONTAGNE BASQUE 31 octobre 2023, SAINT JUST IBARRE

MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE PRESENTS :

- **M. Alain DUBOIS**, Fédération des AFP GP,
- **M. Alain OCAFRAIN**, Élu Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri,
- **M. Andde SAINTE MARIE**, Conseiller régional sur la montagne, le pastoralisme et le patrimoine naturel (Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine),
- **M. Beñat INCHAUSPE**, Élu Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri,
- **M. Daniel OLCOMENDY**, Vice-président au tourisme durable et à l'accessibilité universelle du territoire (CAPB)
- **M. Dominique POYDESSUS**, Vice-président de la Commission Syndicale de la vallée de l'Oztibarre,
- **M. Fabrice ROSAY**, Sous-préfet de Bayonne,
- **M. Gabriel BELLEAU**, Président de la Commission Syndicale du Bois de Mixe,
- **M. Henry INCHAUSPE**, Président de la Commission Syndicale du Pays de Cize,
- **M. Jacques BARREIX**, Président de la Commission syndicale du Pays de Soule et Vice-président de l'association des Commissions Syndicales du Pays Basque (EHMEB),
- **M. Jean Christophe ARRAYET**, Vice-Président de la Commission Syndicale du Pays de Soule,
- **M. Jean-Baptiste LABORDE**, Conseiller délégué à la Montagne (CAPB) et Président du Comité de pilotage PNR Montagne Basque,
- **M. Jean-Pierre MIRANDE** Conseiller départemental à la montagne (CD64),
- **M. Martin ARHANCET**, Élu représentant du Pôle territorial Soule-Xiberoa (CAPB),
- **M. Sébastien IHIDOY**, Élu représentant du Pôle territorial Garazi Baigorri (CAPB),
- **M. Xemartin AUCHOBERRY**, Fédération 64 des AFP GP 64,
- **Mme Cécile CROUSPEYRE**, Représentante du Conseil de Développement du Pays Basque (CDPB).
- **Mme Françoise PITRAU**, Fédération 64 des AFP GP,
- **Mme Solange DEMARCQ EGUIGUREN**, Conseillère déléguée à la Protection et mise en valeur de l'environnement et des espaces naturels, préservation de la biodiversité, prévention des risques majeurs (CAPB),

TECHNICIENS :

- **Mme. Béatrice BISCAICHIPY**, Gestionnaire administrative et financière PNR Montagne Basque (CAPB),
- **Mme. Hân VO**, Directrice Partenariats et financements (CAPB),
- **M. David TOURREUIL**, Directeur de la Commission Syndicale du Pays de Cize,
- **M. Philippe ARRETZ**, Conseil de Développement du Pays Basque (CDPB),
- **M. Ximun CARRERE**, Conseil de Développement du Pays Basque (CDPB).

EXCUSES :

- **M. Antton CURUTCHARRY**, Vice-Président à la Politique linguistique Basque et Gasconne - Culture et équipements culturels communautaires (CAPB),
- **M. Benoit TAUZIN**, Vice-président de la Commission Syndicale du Pays de Soule,
- **M. Hervé DAMESTOY**, élu représentant du Pôle territorial Pays de Hasparren (CAPB),
- **M. Jean-Marie IPUTCHA**, élu représentant du Pôle territorial Errobi (CAPB),
- **M. Jean-Michel ANCHORDOQUY**, Fédération des AFP GP,
- **M. Joseba ERREMUNDEGUY**, Conseiller Délégué aux Coopérations transfrontalières, européennes et internationales (CAPB),
- **M. Laurent INCHAUSPE**, élu représentant du Pôle territorial Garazi Baigorri (CAPB),
- **M. Michel BIDART**, Président de la Commission Syndicale de la vallée de Baigorri et Président de l'association des commissions Syndicales du Pays Basque (EHMEB),
- **M. Michel OCAFRAIN**, élu représentant du Pôle territorial Garazi Baigorri (CAPB),
- **M. Patrick ETCHEGARAY**, élu représentant du Pôle territorial Iholdy-Oztibarre (CAPB),
- **M. Xabi ELGART**, élu SCoT Pays Basque Seignanx,
- **M. Xabi GARAT**, Président de la Commission Syndicale de la Vallée de l'Oztibarre,
- **Mme Delphine MERCADIER-MOURE**, Commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif des Pyrénées,
- **Mme Isabelle PARGADE**, Vice-Présidente à l'agriculture et à l'alimentation (CAPB),
- **Mme Joëlle TISLE**, Cheffe du service environnement (DDTM64),
- **Mme Marie-Ange THEBAUD**, Invité,
- **Mme Nathalie ELBE**, Mission Plan Montagne (CD64).

VOS INTERLOCUTEURS TECHNIQUES :

- **Mme Coralie ARTANO**, Chargée de mission (EHMEB),
- **Mme Geneviève BEHOTEGUY**, Chargée de mission PNR Montagne Basque (CAPB),
- **Mme Nathalie JAURY**, Chargée de mission (EHMEB),
- **Mme Xabina ITURBURUA**, Cheffe du service Montagne (CAPB),
- **M. Xavier STEFFAN**, Chargé de mission - Service Transition écologique et Territoires (CRNA).

ORDRE DU JOUR

- Création du syndicat mixte de préfiguration : Cotisations statutaires et validation des statuts,
- Elaboration de la Charte : groupes de spécialistes,
- Informations diverses : la publicité dans un PNR.

Le support de présentation du 31/10/2023 et les projets de statuts sont joints à ce compte-rendu.

PROPOS INTRODUCTIFS

Ouverture de la séance par Battit LABORDE à 10h13, Président du Comité de pilotage PNR Montagne Basque.

Monsieur Battit LABORDE remercie les membres du Comité de pilotage de s'être mobilisés en nombre. Il remercie Monsieur Fabrice ROSAY, Sous-préfet de Bayonne, de sa venue.

Rappels

Un tour de table des membres présents est réalisé avec la présentation et l'accueil de Mme Béatrice BISCAICHIPY, nouvelle gestionnaire administrative et financière du PNR Montagne Basque, mise à disposition de la CAPB par la CSVO à raison d'un jour par semaine.

Eléments validés aux précédents Comités de pilotage :

- Quel format pour le Syndicat mixte ouvert de préfiguration (SMOP) ? (Validé en Comité de pilotage du 25/04/2023)
 - o Les membres fondateurs (CAPB, 5 Commissions Syndicales, CD64 et CRNA) auront des voix délibératives au sein du Comité syndical (instance décisionnelle).
 - o Les structures suivantes ayant accepté la qualification de *membre associé* : la Fédération des AFP/GP 64, l'association EHLG, l'ONF, le CRPF, le SCoT Pays Basque Seignanx, le CDPB. La Chambre des métiers et la Chambre de commerces n'ont pas encore été rencontrées.

Par la suite, les élus représentants chaque membre fondateur prennent la parole à tour de rôle pour partager à l'assemblée leur cotisation statutaire (article 20 des statuts) :

- La région Nouvelle-Aquitaine affiche une cotisation fixe annuelle de 50 000€. Elle sera complétée par une subvention de 30 000€ au titre du programme d'action annuel du PNR attribuant ainsi un montant total de 80 000€ comme octroyé jusqu'à aujourd'hui pour les PNR en préfiguration.
- Le département des Pyrénées-Atlantiques défendra une cotisation fixe annuelle de 45 000€, initialement inscrite à 40 000€.
- La Communauté d'Agglomération Pays Basque affiche une cotisation fixe annuelle à 121 000€ pour assurer l'équilibre du budget.
- Les Commissions Syndicales pastorales affichent chacune un montant de cotisation fixe annuelle différent, représentatif de leur mode de fonctionnement pour l'association EHMEB.
- La Commission Syndicale du Bois de Mixe affiche une cotisation fixe annuelle de 2 500€.

Les cotisations statutaires des membres fondateurs pourvoient aux dépenses de fonctionnement et de l'élaboration de la Charte.

Le financement de l'action de préfiguration mobiliserait des subventions de ses membres, de l'Etat, de l'Union européenne et de tous les partenaires privés et publics intéressés.

Interventions/discussions :

Ces cotisations ont été élaborées sur la base du budget prévisionnel 2024. Elles devront chaque année être retravaillées, débattues et votées par le comité syndical sur la base de l'élaboration du budget prévisionnel. La part des Commissions syndicales demeurera fixe.

M. le Sous-Préfet interroge le montage financier de l'action de préfiguration avec l'inscription de l'Etat dans l'article 20 et le calendrier de vote des budgets du SMOP. Il souhaite s'assurer de la disponibilité des crédits.

En 2023, le plan de financement a été optimisé en sollicitant des subventions européennes, puis complété par une subvention du CD64 et de l'autofinancement de la CABP et des CS. La même optimisation via des fonds européens sera recherchée pour 2024. Si l'Etat sera sollicité, cela sera via les fonds du Massif Pyrénées. Le vote des budgets du SMOP interviendra une fois celui-ci créé entre mars et juin 2024. M. le Sous-Préfet sera informé du calendrier et des besoins, sollicitations éventuelles faites à l'Etat.

Battit LABORDE soumet au vote l'article 20 des statuts sur les cotisations statutaires. Il est adopté à l'unanimité.

- Approbation des statuts complets

Les membres du comité de pilotage sont invités à lire les statuts en entier. Ceux-ci ont été transmis par mail aux membres du comité de pilotage en amont de la séance.

Interventions/discussions :

La question sur le découpage du secteur littoral est posée. Ce travail n'a pas encore été engagé mais le sera en 2024.

Les statuts ne mentionnent pas le volet économique du territoire de la Montagne Basque.

Il est important de différencier ce qui est du ressort des statuts et donc du juridique ou de la Charte. Pour l'élaboration de la charte, il sera important d'associer la chambre des métiers et de commerce. L'article 4 des statuts y fait référence « Renforcer, valoriser et faire reconnaître le tryptique « Homme-Nature-Culture » au travers de son action ».

Ce tryptique interroge Monsieur le Sous-Préfet qui demande des compléments.

Ce triptyque est le fondement de l'étude d'opportunité validée en 2019 par la Préfète de région et représente les trois piliers de la Montagne Basque. Si l'un est menacé, alors c'est l'équilibre tout entier qui est fragilisé.

La réalisation d'une évaluation environnementale est obligatoire. Serait-il possible de réaliser une évaluation de l'activité agropastorale ? Sur l'économie dans les villages ? De la culture ?

Ces points-là seront du ressort des actions qui pourront être inscrites dans la Charte.

En complément, des diagnostics pastoraux sont en cours sur les quatre vallées des Commissions Syndicales pastorales.

Même si cela ne couvre pas tout le territoire de la Montagne Basque, cela permettra d'obtenir un bon état de l'art de la pratique de la transhumance.

Battit LABORDE soumet au vote les statuts du SMOP. Ils sont adoptés à l'unanimité.

Remarque : Dans le projet de statuts distribué envoyé par mail et distribué en séance, la Chambre d'Agriculture des Pyrénées Atlantiques ne figurait pas dans l'article 2 sur les membres associés. A la suite de l'échange téléphonique entre M. Patrick Etchegaray et M. Jacques BARREIX précédant la séance de ce comité de pilotage, la Chambre d'Agriculture des Pyrénées Atlantiques, acceptant la qualification de membre associé, sera rajoutée dans la liste des structures citées à l'article 2.

Avec l'approbation des projets de statuts, chaque membre fondateur du SMOP prévoit de délibérer sur son adhésion dans ses instances d'ici la fin de l'année. Les délibérations concordantes seront ensuite envoyées au contrôle de légalité. A l'issue, l'Etat réunira la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) pour rédiger un avis qui permettra à Monsieur le Préfet d'entériner la création du SMOP par arrêté préfectoral.

ELABORATION DE LA CHARTE : actualisation du diagnostic et des enjeux, groupes de spécialistes

Pour information, un premier temps d'échange est prévu lundi 6 novembre 2023 à Larceveau avec les structures et partenaires techniques pour l'actualisation du diagnostic et des enjeux.

Interventions/discussions :

La fédération 64 des AFP/GP demande si elle peut être accompagnée par la cellule pastorale lors de ces réunions techniques. La demande est approuvée.

M. le Sous-Préfet s'interroge sur les membres excusés. Ne souhaitent-ils pas participer à la démarche ? Ont-ils décliné l'invitation ?

Les structures excusées sont celles qui ne pourront pas être présentes à ce premier temps d'échange le 06 novembre. Une quarantaine de structures ont été conviées. C'est le début d'une série de dates auxquelles les structures seront conviées pour actualiser le diagnostic et les enjeux.

Le CDPB interroge si les membres associés auront un retour de ces réunions techniques.

Tous les techniciens des structures membres du comité de pilotage sont invités à ces réunions techniques qui visent à collecter de la donnée pour actualiser le diagnostic et les enjeux. Il souligne aussi l'importance du débat collectif et politique autour des enjeux et le rôle du CDPB.

Enfin, plus généralement, la nécessaire participation des jeunes à la démarche est soulignée.

INFORMATIONS DIVERSES : la mise en place de la publicité dans un Parc Naturel Régional

La réglementation nationale en matière de publicité, enseignes et pré-enseignes interdit la publicité et les pré-enseignes (panneau signalant la proximité d'une activité, exception faite pour les pré-enseignes dérogatoires) dans les Parcs naturels régionaux (PNR) (Art. L.581-8 du Code de l'Environnement). Il s'agit d'une interdiction relative puisqu'il est possible d'y déroger dans le cadre d'un Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi).



La création d'un PNR n'a aucune incidence sur les pré-enseignes dérogatoires qui restent admises hors agglomération, à savoir :

- les activités en relation avec la fabrication ou la vente de produits du terroir par des entreprises locales ;
- les activités culturelles ;
- les monuments historiques, classés ou inscrits, ouverts à la visite.

La Charte peut contenir des actions visant l'harmonisation de ces pré-enseignes dérogatoires pour améliorer la lisibilité de l'activité.

Porté par la CAPB, un RLPi est en cours d'élaboration sur les 158 communes du Pays Basque. Les élus des 111 communes du périmètre PNR Montagne Basque seront sollicités pour travailler ce sujet et garantir la compatibilité du RLPi avec les orientations de la Charte du PNR.



Panneau publicitaire

Interventions/discussions :

Ce travail sur la publicité interroge différentes typologies d'activités : gîtes, chambres d'hôtes, commerces transfrontaliers, agritourisme, etc.

Avec les deux démarches concomitantes sur le territoire (PNR et RLPi), les élus des 111 communes apporteront des propositions constructives, positives et partagées en étant force de proposition sur le volet réglementaire. Un travail spécifique sur ce périmètre du PNR est donc demandé pour structurer ces propositions.

Après plusieurs sessions de travail sur les statuts du futur syndicat mixte de préfiguration, les prochains comités de pilotage interviendront sur le contenu de la charte et des actions concrètes telles que ce sujet RLPi.



Enseigne

Battit LABORDE clôture la séance. Elle est levée à 11h22.